



Clôture séparative avant un bornage apparent

Par **quetzacoalt**, le **05/10/2013** à **19:10**

Bonjour, mon terrain est séparé de mon voisin par une clôture édifée il y a plus de 30 ans.

Ce grillage est sur mon terrain mais à trente centimètre du bornage apparent (petit muret d'une quinzaine de centimètres de haut).

Suite à une vente il y a 5 ans le géomètre a bien repris ce petit muret comme bornage.

Devant refaire la clôture j'ai informé mon voisin que j'allais la remettre au bornage, il conteste ce droit en me disant que le terrain lui appartient puisque cette séparation existe depuis plus de trente ans et que je ne peux lui opposer la propriété du terrain entre la clôture et le bornage.

A t'il raison et que dois-je faire?.